

Livret d'accueil des professeurs contractuels de technologie collège

■ Le mot de l'inspection pédagogique régionale

L'inspection pédagogique régionale des sciences et techniques industrielles est heureuse de vous accueillir au sein de l'académie de Montpellier. Ce livret vous est particulièrement destiné et vous permettra, nous l'espérons, d'obtenir les réponses à certaines questions que vous vous posez. Vous trouverez également des conseils et liens utiles pour prendre rapidement vos marques et répondre aux missions et compétences des professeurs référencés dans le BO l'ensemble des éléments nécessaires.

Introduction du programme de technologie du cycle 3 (extrait) :

... En sciences, les élèves découvrent de nouveaux modes de raisonnement en mobilisant leurs savoirs et savoir-faire pour répondre à des questions. Accompagnés par ses professeurs, ils émettent des hypothèses et comprennent qu'ils peuvent les mettre à l'épreuve, qualitativement ou quantitativement.

Dans leur découverte du monde technique, les élèves sont initiés à la conduite d'un projet technique répondant à des besoins dans un contexte de contraintes identifiées.

Introduction du programme de technologie du cycle 4 (extrait) :

En continuité de l'éducation scientifique et technologique des cycles précédents, la technologie au cycle 4 vise l'appropriation par tous les élèves d'une culture faisant d'eux des acteurs éclairés et responsables de l'usage des technologies et des enjeux associés. La technologie permet la consolidation et l'extension des compétences initiées dans les cycles précédents tout en offrant des ouvertures pour les diverses poursuites d'études.

La technologie permet aux êtres humains de créer des objets pour répondre à leurs besoins. L'enseignement de la technologie au cours de la scolarité obligatoire a pour finalité de donner à tous les élèves des clés pour comprendre l'environnement technique contemporain et des compétences pour agir. La technologie se nourrit des relations complexes entre les résultats scientifiques, les contraintes environnementales, sociales, économiques et l'organisation des techniques.

Discipline d'enseignement général, la technologie participe à la réussite personnelle de tous les élèves grâce aux activités d'investigation, de conception, de modélisation, de réalisation et aux démarches favorisant leur implication dans des projets individuels, collectifs et collaboratifs. Par ses analyses distanciées et critiques, visant à saisir l'alliance entre technologie, science et société, elle participe à la formation du citoyen.

La technologie au collège est un enseignement d'éducation technologique qui a pour but de familiariser les élèves au monde qui les entoure. Cet enseignement repose sur les activités manipulatoires, expérimentations et réalisations qui constituent le cœur de notre discipline. Un autre marqueur fort se situe au niveau des démarches pédagogiques employées (démarche d'investigation, de résolution de problème ou de projet).

Pour nous contacter :

Bruno GIRARD IA IPRS STI : bruno.girard@ac-montpellier.fr

Christian LAURENT IA IPR STI : christian.laurent1@ac-montpellier.fr

Fabrice MADIGOU IA IPR STI : fabrice.madigou@ac-montpellier.fr

Damien ANGILELLA : professeur de technologie et chargé de mission auprès de l'inspection : damien.angilella@ac-montpellier.fr

Séverine BENICHOU : professeure de technologie et chargée de mission auprès de l'inspection : severine.benichou@ac-montpellier.fr

Laurence MARAVAL : professeure de technologie et chargée de mission auprès de l'inspection : laurence.maraval@ac-montpellier.fr

Sommaire

SOMMAIRE	2
L'ACADEMIE DE MONTPELLIER EN CHIFFRES	3
LE COLLEGE	4
LA PRISE DE CONTACT	4
AVANT DE COMMENCER VOTRE PREMIERE JOURNEE	5
MA PREMIERE HEURE DE COURS	6
TOUTE SEANCE DEBUTE A L'EXTERIEUR DE LA SALLE :	6
UNE SUGGESTION POUR BIEN COMMENCER :	6
QUELQUES REGLES DE TRAVAIL EN TECHNOLOGIE :	7
LA LAÏCITE A L'ECOLE... UN PEU D'HISTOIRE.	8
LA LAÏCITE A L'ECOLE : OUTILS ET RESSOURCES.	9
SE FORMER A LA LAÏCITE	9
LE VADEMECCUM « LA LAÏCITE A L'ECOLE »	9
LA CHARTE DE LA LAÏCITE A L'ECOLE	9
LES OUTILS DU QUOTIDIEN	10
LE CARNET DE CORRESPONDANCE.	10
LE CAHIER DE TEXTE NUMERIQUE.	10
LES REGLES EN MATIERE DE DISCIPLINE.	11
COMMENCER SA PROGRESSION PEDAGOGIQUE.	12
QUELQUES DEFINITIONS...	12
UN EXEMPLE POUR ILLUSTRER TOUT CECI :	12
LA TEMPORALITE DE LA SEANCE PEDAGOGIQUE.	13
LA PRESENTATION DE LA SEANCE	13
LA MISE EN ACTIVITE DES ELEVES	13
LE BILAN / LA SYNTHESE	13
COMMENT EVALUER LES PROGRES DES ELEVES ?	14
EVALUER LES PROGRES DES ELEVES EST UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE POUR LES PROFESSEURS.	14
COMMENT EVALUER LES COMPETENCES DES ELEVES ?	14
LE SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES, COMPETENCES ET DE CULTURE.	15
EVALUER LA MAITRISE DU SOCLE COMMUN AUX CYCLES 2, 3 ET 4 (SITE EDUSCOL)	15
PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE LA DISCIPLINE	16
LES RESSOURCES A VOTRE DISPOSITION.	17
LE KIT PEDAGOGIQUE POUR BIEN DEBUTER.	18
LA FORMATION ACADEMIQUE.	19

L'académie de Montpellier en chiffres

L'académie de Montpellier couvre cinq départements : l'Aude (11), le Gard (30), l'Hérault (34), la Lozère (48) et les Pyrénées Orientales (66). La population de l'académie compte environ 2 853 000 habitants ce qui la place au 12 rang national.

A la rentrée 2021, l'académie accueillait 627500 élèves, étudiants et apprentis ainsi que 16700 stagiaires de la formation continue. 47800 personnels éducatifs et administratifs travaillent au sein de l'académie dans 2514 établissements scolaires répartis sur le territoire.

L'académie compte 273 collèges, dont 207 collèges publics et 69 collèges privés sous contrat. Ces collèges accueillent plus de 138 000 élèves.

La densité de population au sein des départements est très hétérogène. En effet, un écart conséquent sépare les effectifs de collégiens de Lozère de ceux de l'Hérault qui sont respectivement le département le moins peuplé et celui le plus peuplé de l'académie comme en atteste les chiffres ci-dessous :



Effectifs	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées O.	Total
Collèges publics	14 888	29 984	47 348	2544	19610	114 374
Collèges privés	1 901	7 744	9 009	1 043	3 975	23 672
Total	16 789	37 728	56 357	3 587	23 585	138 046

Effectifs des collégiens (EPLÉ publics et privés) de l'académie de Montpellier – Rentrée 2021

En matière de réussite éducative, les défis que relève l'académie de Montpellier, sont ambitieux. Compte tenu du contexte socio-économique et culturel moins favorisé que la moyenne nationale, d'une dispersion sociale forte et de réelles inégalités de territoire, son objectif est d'améliorer l'efficacité des apprentissages et la fluidité des parcours de chaque élève en vue d'une meilleure réussite scolaire et d'une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Le projet 2019-2022 de l'académie définit quatre priorités pour répondre à cet objectif :

- › les valeurs : promouvoir une Ecole républicaine, citoyenne, inclusive, équitable, ouverte.
- › la performance du système éducatif : garantir à chaque élève l'acquisition du socle commun, un parcours scolaire et universitaire ambitieux et/ou une insertion professionnelle réussie.
- › la coopération : développer la coopération entre les élèves, construire une équipe soudée et efficace avec les familles et les partenaires éducatifs.
- › la proximité et l'innovation : développer sur l'ensemble du territoire académique une offre de services innovants de nature à répondre à l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale et de leurs usagers.

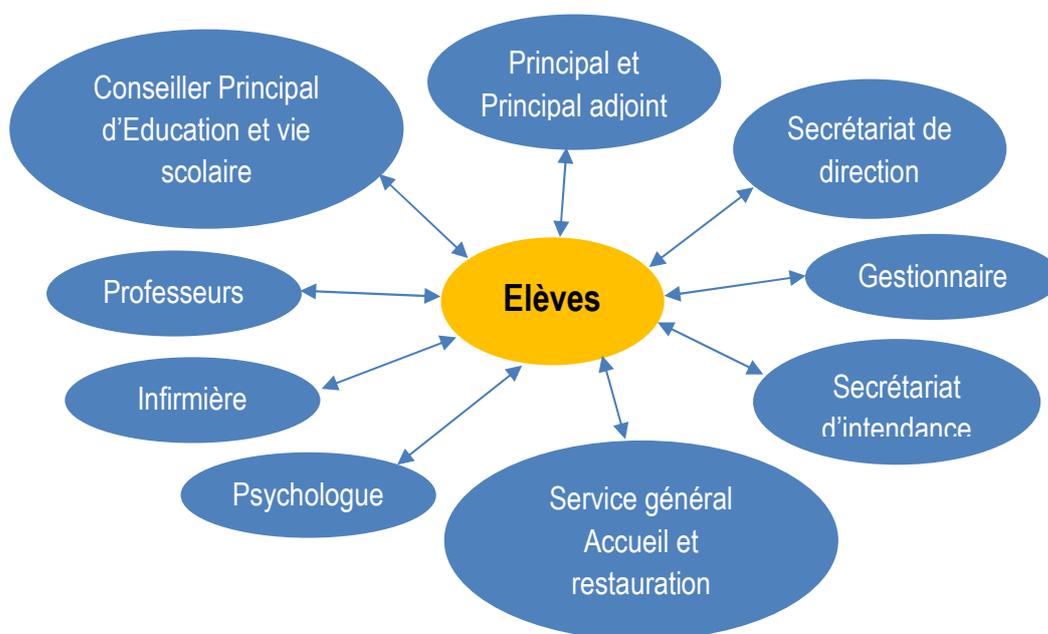
Le projet de l'académie trouve écho dans les projets d'école, d'établissement et de réseau. En tant que personnel affecté dans l'académie de Montpellier, chaque fonctionnaire stagiaire trouvera dans le projet d'académie et les projets de territoire, la feuille de route et le cadre de mise en œuvre de ses activités professionnelles.

<https://www.ac-montpellier.fr/cid87328/le-projet-academie.html>

Le collège

Vous venez d'être affecté dans un collège. Il s'agit d'une structure importante qui peut compter jusqu'à 800 élèves et 100 personnels adultes. Selon les établissements, vous trouverez peut-être une SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) qui accueille les jeunes en difficultés scolaires de la 6^{ème} à la 3^{ème}. L'établissement peut également héberger une ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) qui accueille les jeunes en situation de handicap.

Un collège est dirigé par un **chef d'établissement** appelé **principal**. Il peut être secondé par un adjoint appelé **principal-adjoint**. Le **secrétariat de direction** assure l'interface entre les entités internes de l'établissement et éventuellement avec les relations extérieures. Un **service général** piloté par le **gestionnaire** assure l'accueil, la restauration et le fonctionnement de l'établissement (matériel, financier et administratif). L'équipe des professeurs dispense les enseignements avec le professeur documentaliste qui gère le CDI (Centre de Documentation et d'Information). Un **psychologue de l'éducation nationale** assure l'accompagnement à l'orientation des élèves, un **service d'infirmier** intervient sur toutes les questions en matière de santé et une **vie scolaire** gère la vie à l'intérieur de l'établissement sous le contrôle d'un ou plusieurs **Conseillers Principaux d'Education** (retard, absence, suivi des élèves, etc...).



La prise de contact

À réception de votre arrêté d'affectation, vous devez prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil. Celui-ci, ou son adjoint, vous donnera toutes les informations nécessaires pour que vous puissiez débiter votre travail. Ces informations sont de différentes natures, **administratives** comme le règlement intérieur par exemple, **logistiques** comme le code d'accès à la photocopieuse, la carte de restauration, les clés d'accès aux salles, etc... ou encore **éducatives** comme votre emploi du temps et ceux de vos classes, les horaires de l'établissement, etc...

Cette prise de contact doit également permettre une visite de l'établissement. Il faut rapidement identifier où se situent les différents lieux (vie scolaire, bureaux de l'administration, salle des professeurs, vos salles de cours, le réfectoire, etc...).

Important :

Le protocole d'accueil des professeurs contractuels prévoit 2 jours au sein de l'établissement avant la première prise de fonction.

Avant de commencer votre première journée

Le métier de professeur est un métier exigeant et il n'y a pas de place pour l'improvisation. Vous devez tout préparer en amont pour vous placer dans les meilleures conditions possibles. Le protocole d'accueil des professeurs contractuels dans les établissements prévoit deux journées au cours desquelles vous devez vérifier plusieurs points. Vous êtes membre d'une communauté éducative et vous évoluez dans un espace qui est un établissement scolaire. Vous devez donc être capable rapidement de localiser vos salles, le CDI les bureaux de l'administration, le restaurant scolaire, l'infirmerie, etc...

Si vous êtes le seul professeur de technologie de l'établissement, cette situation est malheureusement fréquente dans bon nombre de petits établissements, votre interlocuteur direct doit être le principal adjoint qui pourra répondre à vos questions d'ordre pédagogiques.

Sur le plan logistique :

- 
- J'ai mon emploi du temps.
 - J'ai mes listes de classes.
 - J'ai les emplois du temps de mes classes.
 - Si l'année scolaire a débuté, j'ai connaissance des cahiers de texte du professeur que je remplace.
 - Je connais le nom de mes collègues et leurs coordonnées.
 - J'ai les clés de mes salles de cours ainsi que l'accès aux armoires de matériel.
 - J'ai les codes d'accès à la photocopieuse, au cahier de textes, à l'ENT.
 - Je dispose de mes identifiants et mots de passe pour ouvrir une session sur tout ordinateur du réseau pédagogique de l'établissement.
 - Je dispose d'une adresse académique du type :
prénom.nom@ac-montpellier.fr
 - J'ai préparé mes premières interventions.
 - Je connais le règlement intérieur de l'établissement.

Afin de vous placer dans les meilleures conditions possibles, le groupe de formateurs académiques a élaboré quelques activités simples à mettre en œuvre et qui vous permettront de lancer une première séquence de quelques semaines. Cette « boîte à outils » vous assurera un démarrage dans les meilleures conditions possibles avec des activités répondant aux attentes institutionnelles. Ces quelques semaines vous permettront de lancer ensuite vos propres séquences pédagogiques.

Ma première heure de cours

Vous allez accueillir vos élèves. C'est un moment important qui est très souvent décisif, il convient donc de bien se préparer. On l'a tous connu lors de rencontres personnelles, professionnelles ou autres : l'importance de la première impression que l'on donne !

Selon les établissements attendez-vous à avoir des effectifs de classe variables d'un établissement à un autre, mais il faut vous attendre à accueillir environ 30 élèves dans chaque classe.

- Arrivez dans votre salle environ 15 mn avant la sonnerie. Ce laps de temps sera nécessaire pour :
 - Ouvrir une session sur l'ordinateur présent sur le bureau et accéder à l'environnement permettant de faire l'appel et remplir votre cahier de texte (ENT Occitanie, Pronote.....)
 - Allumer le vidéoprojecteur (Voir interrupteur au mur et télécommande sur le bureau ou dans le tiroir du bureau).
 - Vérifier la présence et le fonctionnement d'un stylo pour tableau blanc.
 - Palier à l'oubli d'un document.



Toute séance débute à l'extérieur de la salle :

- Il est conseillé de demander aux élèves de ne pas rentrer dans la salle de classe librement mais d'attendre d'y être invités.
- Il est conseillé de demander aux élèves de se ranger par deux avant de rentrer dans la salle de classe. L'objectif est de montrer que l'on n'entre pas dans une salle de classe comme si l'on entrait dans le hall de l'établissement. Rentrer dans une salle de classe c'est rentrer « chez quelqu'un ».
- Il est conseillé de rester à la porte pendant l'entrée des élèves.
- Une fois à leur place, faire rapidement assoir les élèves et leur demander de sortir leur matériel (trousse et classeur ou porte vues).
- La phase précédente étant généralement bruyante, demander la concentration de tous. La première heure, cette demande sera rapidement obtenue. Profitez de cette écoute pour prendre la parole pour vous présenter, faire l'appel et préciser les quelques exigences de base attendues de tout enseignant (lever la main, pas de bavardage, respect de tous).
- Parler en public demande de parler un peu plus fort que d'habitude.
- Pendant ce monologue, déplacez-vous dans la salle. En faisant cela vous montrerez de l'aisance autant dans leur espace qu'au tableau.

Une suggestion pour bien commencer :

Votre première heure avec chacune de vos classes peut se découper en deux temps. Un premier temps qui consiste en une prise de contact et un second qui va vous permettre de poser les règles de travail.

1. **La prise de contact** peut se faire avec une fiche que vous pouvez préparer en amont pour faire connaissance avec vos élèves. Pendant que les élèves remplissent cette fiche, vous pouvez vous déplacer au sein de la classe et suivre individuellement les élèves. Ce temps peut être aussi l'occasion d'échanger sur leurs loisirs et projets futurs. Attention toutefois de ne pas stigmatiser un ou plusieurs élèves. Ce temps est informel, mais fondamental pour poser des bases relationnelles solides. Les adolescents ont besoin qu'on leur accorde de l'attention. Ils sont soucieux de savoir que l'adulte est à leur écoute et qu'ils peuvent lui faire confiance.

2. Un deuxième temps qui permet d'établir **les règles de travail**. Certaines règles de travail peuvent être écrites dans le règlement intérieur, d'autres peuvent être mises en place de manière tacite au sein de l'équipe pédagogique. Quoi qu'il en soit, il faut les poser de manière formelle.

Quelques règles de travail en technologie :

Sur le matériel, les élèves doivent avoir un classeur correctement organisé et tenu à jour. Une de vos missions de professeur est de les accompagner sur cet aspect méthodologique. Le classeur doit contenir des intercalaires qui séparent les séquences pédagogiques. Dans les séquences, il faut organiser les fiches activités, les prises de notes des élèves, les synthèses, les évaluations et les éventuels documents informationnels. Le classeur des élèves est un vecteur de communication important, à la fois au niveau des parents pour que ceux-ci puissent appréhender la discipline mais aussi pour les élèves afin qu'ils puissent préparer leurs contrôles dans les meilleures conditions possibles. Au travers de ce classeur, vous faites rayonner la discipline. A contrario, que penser du travail d'un professeur si les parents découvrent un classeur sans aucune organisation où les feuilles sont mises les unes à la suite des autres !

Durant les séances, les élèves doivent respecter différents temps. Ceux au cours desquels le professeur présente l'activité, rappelle quelques concepts ou vient conclure un travail. Ceux pendant lesquels les élèves travaillent en autonomie ou de manière collaborative. L'enchaînement de ces temps est important et doit être respecté par les élèves. Ce que dit le professeur est important et nécessite le silence, pendant le temps de travail des élèves, ceux-ci peuvent échanger librement. **Pour installer une bonne dynamique de travail, il faut mettre rapidement les élèves au travail !**

Pour terminer cette séance introductive, vous pouvez lancer une courte activité qui permettra d'introduire la séquence pédagogique que vous souhaitez mettre en place la semaine suivante. Cette activité peut être un temps d'échange sur une question introductive pour l'activité suivante.

Exemple : « *La semaine prochaine, nous allons découvrir certaines propriétés sur les matériaux. Donnez des exemples de matériaux et de propriétés.* »

Si l'année a débuté, il est important d'amorcer la suite de la séance en montrant aux élèves que vous savez ce qu'ils ont fait avant votre arrivée. (Il est donc important ici d'avoir eu connaissance du cahier de texte du professeur remplacé).

- Lister les domaines déjà abordés en s'appuyant si besoin sur le classeur d'un élève.
- Questionner la classe sur le contenu de la dernière séance vécue avec le professeur remplacé.
- Présenter la séquence que vous avez décidé de mettre en place.

Pour cette première séquence nous vous conseillons de mettre en place une activité réalisable individuellement ou en binôme.

- Pendant les premières séances, n'acceptez pas les prises de parole ni les bavardages. En faisant cet effort vous montrerez dès le début à vos élèves que vous avez les mêmes exigences que les autres enseignants et que vous portez comme eux de l'importance à l'ambiance de travail.
 - Ne donnez des consignes à la classe que si vous avez l'écoute de tous.
 - Evitez les interventions du type « concentrez-vous s'il vous plait » adressés à tout le monde et finalement à personne qui sont généralement sans effet. Privilégiez les remarques adressées qui ciblent une ou des personnes précises.

La laïcité à l'école... Un peu d'histoire.

En France, la laïcité est l'un des grands principes de la République. Elle nous unit et permet de vivre libres et égaux au quotidien, quelles que soient nos convictions.

Un peu d'histoire

La laïcité en France n'est pas le fruit d'un hasard ou de la volonté de quelques hommes. Elle est le produit d'une histoire marquée par le rôle important de la religion, notamment catholique, dans la vie politique du pays. Avant la Révolution française, les rois concentraient le pouvoir, au nom de Dieu. C'est ce qu'on appelle la monarchie de droit divin. Par ailleurs, si la France était très majoritairement catholique, elle a connu des divisions profondes avec l'émergence du protestantisme et les guerres de religion. C'est pour sortir de cette double situation – arbitraire royal au nom de Dieu et guerres de religion – qu'à partir du XVIII^{ème} siècle, les philosophes des Lumières imaginent un État sans religion, qui n'accorderait pas de privilège au nom d'une religion et qui offrirait même à chacun la liberté de choisir la sienne... L'idée d'égalité entre tous devient un combat politique pour organiser autrement la vie en France.

1789 : En 1789, la Révolution met fin à la monarchie absolue puis chasse le Roi en donnant naissance à la République en 1792, et la société commence à vouloir se libérer de l'autorité de la religion et des inégalités qu'elle crée. Les révolutionnaires inscrivent dans la Déclaration des droits de l'homme que chacun a le droit d'avoir son opinion religieuse. Cela devient un des fondements de la République.

1801 : Pour organiser la place de la religion dans le pays, en 1801, Napoléon Bonaparte signe un accord avec le pape : le Concordat. La religion catholique n'est pas la religion de la France mais celle de la grande majorité des Français.

1882 : Il faut attendre la III^e République, pour qu'en 1882, une loi supprime les leçons de religion en classe. Aux parents, de l'enseigner à leurs enfants s'ils le désirent. Pour cela, les élèves ont un jour de congés par semaine.

1905 : Enfin, en 1905, une loi sépare les Églises de l'État. L'État ne favorise et ne dépend d'aucune religion. Les Églises, c'est à dire les hommes qui représentent les religions, n'interviennent pas dans les décisions de l'État (ex : le sujet d'une loi) et l'État n'intervient pas dans le fonctionnement des Églises.

1980 : Chaque Français est ainsi libre de croire, de ne pas croire ou de changer de religion, et toutes les religions ont le droit d'exister. C'est inscrit dans tous les grands textes qui organisent la vie du pays comme la Constitution. Mais la question de la place de la religion est à nouveau soulevée au gré de l'actualité.

Par exemple, à la fin des années 1980, des jeunes filles sont venues voilées au collège, en revendiquant le droit d'afficher ostensiblement leur confession dans l'enceinte scolaire.

Pour certains, c'était contraire à la laïcité car l'école doit "rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas" (Jean Zay, 1936) et rester un espace de respiration républicaine. Pour d'autres, il faut faire passer avant toute chose le respect des croyances.

2004 : Ainsi en 2004, une nouvelle loi a été votée pour encadrer le port de signes religieux à l'école (ex : le voile, une kippa, une croix autour du cou...).

Les élèves ont le droit d'en porter s'ils sont très discrets, car ils ne doivent pas faire pression sur les autres. Chacun est libre de croire ce qu'il veut et de se forger une opinion sans subir l'influence de ses camarades, et sans les influencer non plus, par le port de signes religieux ostensibles.

Aujourd'hui, la République assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinguer leur origine ou leur religion. Les Français sont tous égaux.

La laïcité à l'école : outils et ressources.

La politique éducative de transmission de la laïcité à l'École a pour vocation de fournir aux enseignants et personnels éducatifs tous les outils pour se former à la laïcité, connaître les différents cas d'application avec pour finalité de faire comprendre le sens de la laïcité aux élèves. Les ressources nationales comportent des outils de formation, des références institutionnelles, associatives et de partenaires de l'éducation nationale, afin de construire une culture et des réflexes communs.

Se former à la laïcité

Tout enseignant et tout personnel éducatif peut acquérir une formation en ligne, tutorée et interactive grâce au parcours magistère mis à disposition.

Le parcours formation Magistère « Laïcité » est composé de modules d'auto-formation d'environ 20 min sur :

- Éléments d'histoire de la laïcité en France.
- Sens et enjeux de la laïcité.
- La Charte de la laïcité à l'École.
- Situations de vie scolaire ou d'enseignement.

Le vademecum « la laïcité à l'école »



Le vademecum (*mis à jour décembre 2021*) constitue un référentiel de situations pour les équipes académiques, les écoles et les établissements. Élaboré conjointement par les directions du ministère chargé de l'Éducation nationale, il présente des fiches pratiques qui abordent le respect de la laïcité par les élèves, les personnels, les parents d'élèves et les intervenants extérieurs et proposent une analyse juridique et des conseils éducatifs et pédagogiques.

La charte de la laïcité à l'école

Conçue comme un support pour enseigner, faire partager et faire respecter les principes et les valeurs de la République, la **Charte de la laïcité à l'École** est exploitée par les enseignants dans des activités pédagogiques variées.

Pour favoriser son appropriation, des ressources pédagogiques sont proposées :

La Charte commentée : explication et commentaire des thèmes et des notions majeures du préambule de la Charte et de chacun de ses 15 articles. Cette ressource, principalement à destination des professeurs, permet, dans une perspective d'auto-formation, une meilleure maîtrise de ce qu'est la laïcité au sein de l'École. Elle peut également être une ressource à destination des élèves des lycées.

La Charte de la laïcité est disponible en différents formats.



Les outils du quotidien

Dans le cadre de vos fonctions vous serez amenés à utiliser et vous appuyez sur certains outils institutionnels. Parmi ceux-ci :

Le carnet de correspondance.

Véritable lien entre la famille, l'élève et l'équipe éducative, le carnet de correspondance est un des éléments indispensables de chaque élève du collège. Il a plusieurs fonctions et peut-être demandé à tout moment par le professeur. Il comporte plusieurs parties :

- les informations générales liées à l'établissement ;
- le règlement intérieur de l'établissement ;
- les relevés de notes ou d'acquisition de compétences ;
- le relevé des rappels à l'ordre et des heures de retenue ;
- un volet correspondance ;
- les billets d'absence, de retards et d'infirmerie...

La partie informations générales comprend le règlement intérieur, l'emploi du temps, le nom des enseignants, les autorisations de sortie.

Le relevé des avertissements et retenues est complété à chaque fois que l'enseignant (ou un membre de la vie scolaire) sanctionne l'élève.

Le volet correspondance permet de prendre rendez-vous avec un parent et vice-versa, mais aussi de faire connaître d'éventuelles difficultés de l'élève, des événements de l'établissement (réunion avec les professeurs, d'information...). C'est aussi dans cette partie que le professeur informe les familles du travail et du comportement de l'élève.

Le cahier de texte numérique.

Le cahier de texte numérique de la classe est un document administratif :

- remplir le cahier de textes est une obligation pour tout professeur ;
- le cahier de textes numérique est obligatoire depuis 2011 et remplace le cahier de textes au format papier ;
- le cahier de textes doit être rempli dans des délais et sous une forme qui en permettent un usage pertinent par les élèves et les familles.

Le cahier de textes de la discipline doit restituer clairement :

- le titre général de la séquence ;
- les compétences disciplinaires travaillées ;
- les différentes phases de cours et les activités manipulatoires réalisées ;
- le travail demandé aux élèves pour une date ultérieure :
 - o il faut éviter les formulations trop vagues (par exemple : "Apprendre la leçon", préférer « apprendre le vocabulaire en lien avec ... ») ;
 - o préciser la nature de l'exercice à faire (par exemple : « Relire, compléter le document, faire une recherche documentaire sur... ») ;
 - o mettre à disposition des élèves les documents ressources à exploiter pour réaliser le travail demandé via l'ENT (Espace Numérique de Travail).
 - o Préciser le temps moyen à accorder à ce travail ;
 - o Tout cahier de texte numérique permet au professeur d'activer ou non un dépôt de fichiers. Cette option permet aux élèves de faire un retour de leur travail sous format numérique.

Les règles en matière de discipline.

Les règles en matière de discipline peuvent être mentionnées en parties dans le carnet de correspondance, mais elles sont décrites dans le règlement intérieur de l'établissement. Vous devez en prendre connaissance dès votre arrivée dans le collège. Vous pouvez également rencontrer le Conseiller Principal d'Education pour connaître les usages propres à l'établissement concernant les droits et les devoirs des élèves (et des personnels !). Il convient de bien appréhender l'échelle des sanctions afin de graduer convenablement la réponse à un manquement. L'ensemble des sanctions est précisé dans le règlement intérieur.

La crédibilité du professeur réside aussi dans sa façon de sanctionner, il faut éviter :

- de faire appel systématiquement au CPE ou au chef d'établissement pour régler un problème d'ordre disciplinaire dans sa classe (sauf si celui-ci est grave),
- de distribuer un trop grand nombre de punitions. Plus les punitions sont nombreuses et plus elles s'avèrent inefficaces,
- de renvoyer de cours des élèves.

Un point important :

Il ne faut jamais prendre une décision importante à chaud en matière disciplinaire. Effectivement, devant un événement que vous pouvez juger de grave, une prise de décision peut être exagérée et non adéquate. Il est préférable de signifier à l'élève qui a commis la faute de lui demander de venir vous voir à la fin de l'heure pour une explication de son comportement. Ceci vous permettra :

- de prendre du recul pour analyser la situation,
- de comprendre, par le questionnement de l'élève, l'origine de son comportement,
- d'éviter d'entraîner la classe dans un phénomène qui vise souvent un seul élève,
- d'adapter la sanction à la faute commise.

Enfin, lorsque vous prononcez une sanction relevant de vos prérogatives, celle-ci doit être mise en œuvre. Menacer un élève à plusieurs reprises sans qu'aucune sanction ne soit prononcée vous fait perdre toute crédibilité !

Il faut toujours avoir à l'esprit que les punitions disciplinaires doivent être :

- justes et justifiées,
- équitables,
- graduées en fonction de la faute et de la récidive.

Et se souvenir qu'un professeur est respecté s'il respecte lui-même ses élèves.

Pour approfondir : organisation des procédures disciplinaires dans les EPLE.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENE0402340C.htm>

Commencer sa progression pédagogique.

Il convient de dissocier deux cas. Celui où vous débutez l'année scolaire et celui où vous prenez la suite d'un professeur en cours d'année.

- Dans le premier cas, vous pourrez peut-être solliciter votre collègue qui partage l'enseignement de technologie au sein de l'établissement afin d'identifier la progression déjà mise en place. Si vous êtes le seul enseignant de technologie vous aurez la charge de programmer votre progression pédagogique sur l'année.
- Dans le second cas, il vous faudra consulter le cahier de texte des classes et surtout les classeurs des élèves pour connaître les notions abordées depuis le début de l'année.

Quelques définitions...

Une **progression pédagogique** est un tout cohérent qui montre l'enchaînement des concepts abordés sur la classe de 6^{ème} pour le cycle 3 et sur les 3 années du cycle 4. Cette progression pédagogique peut être matérialisée par un tableau qui croise la temporalité de l'année avec les compétences travaillées, les savoirs abordés, les centres d'intérêt.

Cette progression pédagogique enchaîne les **séquences pédagogiques**. Une séquence pédagogique peut durer plusieurs semaines et suit un fil conducteur que l'on appelle un **centre d'intérêt**. Le centre d'intérêt illustre clairement un thème sur lequel les élèves vont travailler.

Une séquence pédagogique comprend plusieurs **séances pédagogiques**. La séance pédagogique est l'unité de temps élémentaire (1heure, 1,5heure) selon l'emploi du temps. Chaque séance pédagogique doit s'appuyer sur une **dimension** du programme et aborder un nombre restreint de concepts (un seul si possible !). Dans le cadre de ces séances, une ou plusieurs compétences seront travaillées.

Un exemple pour illustrer tout ceci :

Vous souhaitez faire travailler vos élèves sur les ponts. Le **centre d'intérêt** de la **séquence pédagogique** pourrait s'intituler :
Quels sont les moyens de franchir des obstacles naturels (vallée, cours d'eau, etc...) ?

Cette séquence comprendra 4 séances pédagogiques :

- Séance pédagogique n°1 : approche des concepts d'ingénierie / Design. Comment sont réalisés les ponts ? Quel design en fonction de l'implantation ? Recherche architecturale, développement durable.
- Séance pédagogique n°2 : impact sociétal des ponts et évolution des réalisations. Comment les ponts ont-ils évolué au cours du temps ? Evolution des techniques et des matériaux.
- Séance pédagogique n°3 : Modélisation et simulation des solutions constructives. Impact de la géométrie et de la nature des matériaux. Expérimentation sur la flexion.
- Séance pédagogique n°4 : évaluation.

Cette séquence dure 4 semaines, les 3 dimensions du programme sont balayées. L'évaluation porte sur un ouvrage sur lequel ils n'ont pas travaillé. Selon les notions abordées et structurées au cours des séances, on peut leur demander d'identifier les matériaux, les solutions constructives, d'évaluer l'impact environnemental.

La temporalité de la séance pédagogique.

Une séance pédagogique commence traditionnellement par l'appel et la vérification des éventuelles absences elle est ensuite globalement architecturée autour de 3 temps :

La présentation de la séance

Cette présentation doit être courte (5 min). Le professeur demande à un ou plusieurs élèves de rappeler l'activité de la semaine passée. Il situe ensuite l'activité du jour au sein de la séquence et en présente son déroulé. Il précise les consignes à respecter (sécurité, utilisation de matériel et résultats attendus).

Important : le professeur doit monopoliser la parole le moins de temps possible. Si la séance nécessite d'apporter des explications pendant 15 ou 20 minutes, cela implique qu'elle est mal calibrée et trop exigeante. Il faut donc revoir son approche pour clarifier les attendus.

La mise en activité des élèves

C'est le cœur de la séance, les activités d'investigation ou de résolution de problème doivent occuper environ 40 minutes. Les élèves doivent réaliser les activités demandées en mobilisant différentes ressources internes et externes de manière individuelle ou collaborative. Vous devez prévoir en amont les documents ressources nécessaires afin d'aider les élèves dans leurs recherches ainsi que le matériel dévolu à l'activité.

Une aide : les élèves travaillent en îlots, vous pouvez leur affecter un rôle qui peut vous faire gagner du temps et les inciter à se mobiliser davantage sur leur travail (responsable du matériel, rapporteur, chef d'équipe, garant des échanges au sein du groupe, etc...). Les rôles tournent en fonction des séances.

Il faut toujours garder à l'esprit que vous ne devez mettre en place que des procédures que vous vous sentez capable de suivre !

Le bilan / la synthèse

Le **bilan** vient faire état de ce qui a été fait lors d'une séance, ce qu'il reste à faire et éventuellement ce que l'on se propose de faire les séances suivantes. Lors d'un projet, il faut faire des bilans à chaque fin de séance. La **synthèse** vient structurer ce qui a été fait pendant la séance. Elle permet de consigner une définition, une règle ou un protocole. Les élèves devront retenir ce qui a été consigné lors de la synthèse.

Ce dernier temps est important car il permet aux élèves la distanciation nécessaire sur ce qui a été abordé dans le cadre de l'activité. Ce temps peut être co-construit avec les élèves après les avoir questionnés ou il peut être donné par le professeur (définition, règle ou protocole). C'est aussi le temps de faire quelques remarques (toujours bienveillantes !) sur la méthodologie suivie par les élèves dans le cadre de leur activité. **Une synthèse n'est en aucun cas la correction de l'activité !**

Important : il faut toujours terminer une séance par une phase bilan ou synthèse. Dans les deux cas, il faut formaliser ce temps par une trace écrite. Le statut d'une synthèse prime sur celui d'un bilan car la synthèse vient structurer les connaissances acquises lors de l'activité. Pour élaborer une synthèse il faut vous poser la question suivante :

Quelle est la notion importante qui a été vue lors de la séance et que je souhaite que mes élèves retiennent ?

Comment évaluer les progrès des élèves ?

Évaluer les progrès des élèves est une obligation réglementaire pour les professeurs.

Important : Cette compétence professorale appartient au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation :

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

En situation d'apprentissage, repérer les **difficultés** des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de **remédiation** et de **consolidation** des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités **d'auto-évaluation**.
- **Communiquer** aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Vous devez, au préalable, identifier les pratiques au sein de votre collège. Évaluation des compétences avec ou sans note. Vous devrez donc suivre les préconisations pédagogiques en vigueur.

Cette compétence professionnelle décrit précisément ce qu'il convient de faire en matière d'évaluation. Le repérage des difficultés constitue la première étape du dispositif. Par une évaluation diagnostic, le professeur peut identifier les points de blocage. Lorsque l'évaluation a pointé certaines déficiences, le professeur doit apporter la remédiation adaptée et consolider les acquis. Le dispositif d'évaluation peut comporter des phases d'auto-évaluation.

Enfin, la communication à destination des élèves et de leurs familles est primordiale. Beaucoup de conflit viennent miner l'ambiance de classe parce que le professeur n'explique pas clairement les règles en matière d'évaluation. Il vous revient le rôle d'expliquer à vos élèves la façon dont ils vont être évalués. Nature des évaluations, nombre d'évaluation, coefficient des évaluations et règles de correction.

Comment évaluer les compétences des élèves ?

Évaluer avec bienveillance. Il ne faut jamais oublier que les élèves sont très sensibles aux évaluations. En fait ils ne travaillent que pour cela. Vous devez donc vous montrer juste et être en mesure de justifier votre évaluation.

Évaluer avec bienveillance ne veut pas dire évaluer sans exigence !

Un exemple sur la pratique des démarches scientifiques et technologiques :

La **compétence** « Rechercher des solutions techniques à un problème posé, expliciter ses choix et les communiquer en argumentant » doit amener l'élève à mobiliser des savoirs relevant de sa culture technique, il doit mettre en perspective ses choix au regard du problème posé et justifié ses choix.

Un **critère de réalisation** portera sur la méthodologie suivie par l'élève pour trouver une solution répondant au problème posé (identification du problème, chaîne.s visée.s par le problème, type de solution à mettre en œuvre). Un **critère de réussite** portera sur sa capacité à expliquer ses choix et les communiquer (en quoi la solution apporte-t-elle une réponse ? La justification des choix opérés sur le type de la solution et son dimensionnement). On remarque facilement que ces critères peuvent s'adapter à un enseignement de technologie collège comme à un enseignement en école doctorale. C'est le niveau d'approfondissement et la complexité des solutions techniques apportées qui font la différence. Ces derniers sont décrits par les **indicateurs de performance** qui sont liés au niveau de formation. Ces indicateurs, liés à la tâche confiée aux élèves sont différents d'un niveau de formation à un autre. Dans le cadre du cycle 4 les critères sont toujours les mêmes, les indicateurs sont propres à la tâche proposée aux élèves et à leur niveau (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}). Les indicateurs de performances sont à bâtir en fonction de l'évaluation proposée.

Les formateurs académiques en technologie ont réalisé un travail conséquent sur les critères d'évaluation et les indicateurs de performance. Vous trouverez le fruit de ce travail dans l'espace m@gistère.

Le socle commun des connaissances, compétences et de culture.

La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés. Ce socle commun doit :

- Permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel
- Préparer à l'exercice de la citoyenneté

L'évaluation de fin de socle, qui entre dans le calcul des points pour l'obtention du DNB, prend en compte exclusivement l'évaluation des huit composantes du socle commun de compétences, de connaissances et de culture évaluées grâce à une échelle de maîtrise sur quatre niveaux.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'acquiert durant trois cycles d'enseignement :

- Cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1, et CE2
- Cycle 3, cycle de consolidation : CM1, CM2 et classe de 6e
- Cycle 4, cycle des approfondissements : classes de 5e, 4e et 3e

Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, couvre la petite, moyenne et grande section de maternelle.

Source : [Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture | Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports](#)

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.



Pour consulter l'intégralité du texte : décret n° 2015-372 du 31 mars 2015, publié au B.O. EN n° 17 du 23 avril 2015

Évaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 2, 3 et 4 (Site Eduscol)

L'évaluation du socle commun du cycle 2 au cycle 4 se fait en référence aux contenus des programmes d'enseignement et porte sur les huit composantes du socle via une échelle de quatre niveaux.

Une évaluation en référence aux programmes d'enseignement

L'évaluation des acquis des élèves dans les domaines de formation du socle commun se fait en référence aux contenus des programmes d'enseignement.

Les objectifs de connaissances et de compétences de chaque domaine de formation du socle commun et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont déclinés dans les programmes d'enseignement.

Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation du socle commun sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin des cycles 2, 3 et 4, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.

L'évaluation porte sur les huit composantes du socle commun

L'évaluation porte sur les quatre composantes du domaine 1 et sur les quatre autres domaines de formation. L'acquisition et la maîtrise de chacune des composantes du socle commun sont appréciées pour chaque domaine de façon indépendante. Elles ne peuvent donc pas être compensées par celles d'un autre domaine.

Un cas particulier : Les quatre composantes du domaine intitulé "les langages pour penser et communiquer" ne peuvent pas non plus être compensées entre elles. Dans ce domaine, l'évaluation distingue les composantes : langue française ; langues étrangères (et, le cas échéant, langues régionales) ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; langages des arts et du corps.

Une échelle d'évaluation de quatre niveaux

Le degré de maîtrise des composantes du socle commun est apprécié, à la fin des cycles d'enseignement 2, 3 et 4, sur une échelle de quatre niveaux :

- le niveau 1 de l'échelle (« maîtrise insuffisante ») correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le niveau 2 (« maîtrise fragile ») correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- **le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante ») est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;**
- le niveau 4 (« très bonne maîtrise ») correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

Évaluer les acquis des élèves dans les domaines de formation du socle : du quotidien de la classe au positionnement en fin de cycle

Le positionnement de l'élève sur l'échelle du niveau de maîtrise des compétences du socle s'appuie sur le bilan de ce qu'il a acquis durant le cycle. Il ne résulte pas d'une évaluation spécifique, mais s'apprécie à partir du suivi régulier des apprentissages que les enseignants réalisent au regard des objectifs fixés par les programmes pour les différents enseignements qui contribuent à l'acquisition des compétences des cinq domaines du socle.

À la fin de chaque cycle, l'équipe pédagogique détermine la position de l'élève dans chaque composante du socle commun à partir des avis des différents professeurs concernés. Ce positionnement résulte de la synthèse des éléments permettant le suivi des acquis scolaires des élèves, notamment des appréciations portées par les membres de l'équipe pédagogique du cycle.

Source : Eduscol - Évaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 2, 3 et 4 - 2016

Programmes d'enseignement de la discipline

Programme des Sciences et Technologie cycle 3 : [Programme2020_cycle_3_comparatif_1313375.pdf \(education.fr\)](https://www.education.fr/programmes/Programme2020_cycle_3_comparatif_1313375.pdf)

Programme de Technologie cycle 4 : [Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf \(education.fr\)](https://www.education.fr/programmes/Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf)

Les ressources à votre disposition.

Le portail pédagogique académique : <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/>

Le Réseau National de Ressources en technologie : <https://eduscol.education.fr/sti/domaines/technologie-au-college>

Actualités sur la discipline : <https://eduscol.education.fr/2308/technologie-au-college>

Le kit pédagogique pour bien débuter.

L'objectif de cet outil est de vous fournir une séquence pédagogique complète pour les 4 niveaux de formation du collège. Vous trouverez l'ensemble de ce kit sur le portail pédagogique académique à l'adresse suivante :

<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/ressources-pedagogiques-0>

Ce kit vous permettra de débuter dans les meilleures conditions possibles car il répond aux exigences suivantes :

- Des propositions pédagogiques sur les 4 niveaux du collège.
- Chaque séquence comprend plusieurs activités permettant de couvrir plusieurs séances.
- Les activités proposées ne reposent pas sur l'utilisation de matériels pédagogiques complexes.
- Les activités répondent aux attentes institutionnelles.

L'utilisation de ce kit n'est pas obligatoire, vous pouvez bien évidemment commencer avec vos propres activités, mais son utilisation vous permettra de commencer avec le maximum de confort. Cela vous laissera le temps de produire vos séquences et planifier l'année scolaire.

La formation académique.

L'Académie met en place plusieurs dispositifs de formation pour vous accompagner par l'intermédiaire de la **Délégation Académique de la Formation pour les Personnels de l'Education Nationale**. Parmi ceux-ci :

Un module de formation pour les professeurs contractuels pour l'entrée dans le métier. Ce module dure 4 jours et les dates sont concentrées sur le début d'année. Si vous arrivez en milieu d'année scolaire, vous pourrez néanmoins prendre connaissance du module de formation via l'outil m@gistère.

<https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=7981>

Ce module se nomme « Accompagnement des professeurs de Technologie dans la prise de fonction ». Le contenu de ce module vise à vous transmettre les premiers éléments pour proposer un enseignement au contenu adapté.

Ce module aborde :

- Le contenu des référentiels de Technologie.
- Les démarches pédagogiques possibles.
- Concevoir une séquence.
- Evaluer.
- Echange de pratiques



m@gistère
MONTPELLIER

Accompagner les professeurs contractuels de Technologie dans la prise de fonction

Ingénieur de formation qui pilote le dossier formation des contractuels :

Monsieur Jean-François DELBOURG : jean-francois.delbourg@ac-montpellier.fr

Les Collèges Ressources en Technologie. Le territoire académique est maillé avec 18 CRT. Vous avez donc un CRT à proximité de votre établissement. L'inscription à ce dispositif est automatique pour les professeurs titulaires, mais dans votre cas, la DAFPEN ne dispose pas forcément de vos coordonnées, il ne faut donc pas hésiter à vous faire connaître auprès de l'ingénieur de formation qui gère les dispositifs de formation relevant de la technologie.

Cette action de formation comporte 3 journées. Habituellement, la première journée débute par un temps d'échange avec le corps d'inspection et se poursuit autour d'une thématique d'actualité. La deuxième journée est orientée sur le thème académique proposé par le corps d'inspection (activités manipulatoires, évaluation par compétences, les neurosciences, etc...). La troisième journée est laissée à l'initiative des équipes en fonction des sujets qu'elles souhaitent aborder.

La **Formation Ouverte A Distance** ou MOOC, accessible via m@gistère, comprend plusieurs modules portant sur des thématiques propres à la technologie :

- La démarche d'investigation.
- Les modeleurs volumiques.
- Les objets connectés.
- L'évaluation par compétences.
- Intégrer un challenge national dans son enseignement.

Ingénieur de formation qui pilote le dossier technologie collège :

Monsieur Franck DECOMBAS : franck.decombas@ac-montpellier.fr